

1. CARTE SCOLAIRE

Courant janvier, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) a informé la municipalité d'une fermeture de classe pour la rentrée 2019, se basant sur les prévisions d'effectifs.

Avec la Mairie, nous avons demandé aux familles bouvronnaises d'effectuer les inscriptions afin de nous rendre compte du nombre réel de PS. 40 naissances en 2016 ont été déclarées en Mairie. A ce jour, 33 élèves de PS sont inscrits, ce qui est supérieur à nos prévisions (25).

La veille des vacances d'hiver, nous avons été informés que la fermeture annoncée n'était plus à l'ordre du jour.

Il est important de noter que, depuis quelques années, il est très difficile de faire des prévisions « fiables ». Les mouvements de population sont importants, Bouvron n'échappe pas à la règle.

2. LA LIAISON ECOLE-COLLEGE

Plusieurs rencontres avec les professeurs du collège

2 fois en CEC

Les points :

- Sciences (ateliers avec une école de Blain)
- Je lis du théâtre (atelier avec une école de Blain)
- Les documents de liaison entre l'école et le collège
- L'organisation de la journée de liaison entre les CM2 et les 6^{ème} (petit rallye dans le collège avec différentes matières mises en avant)
- Réunion harmonisation sixième

Il y avait un groupe sur les outils de liaison. Aucun professeur du collège n'est venu. On a laissé tomber ce groupe de travail. Les informations ne passent pas.

3. PROJET « APPRENDRE A PORTER SECOURS »

Une année sur 2, l'école se mobilise autour de « La sécurité routière » et « Apprendre à porter secours ».

Pour le cycle 1, cette semaine de la « Sécurité domestique » aura lieu du 25 au 29 mars 2019. 4 matinées

Les thèmes abordés :

- Les produits dangereux
- Prévenir une personne ou le 15
- Prendre conscience des dangers de la piscine privée
- Prendre conscience des dangers de la maison
- Prendre conscience des dangers dans l'école (cour et classe)

Beaucoup d'ateliers se feront à travers des jeux. Les élèves iront aussi visiter la caserne des pompiers.

Pour les cycles 2 et 3, après la fête de l'école, les dates choisies sont : jeudi 20 juin, vendredi 21 juin, lundi 24 juin et mardi 25 juin.

Les thèmes abordés seront :

- Inconscience
- Position latérale de sécurité
- Saignements légers + nez
- Traumatisme léger (bleu-bosse-égratignure)
- Traumatisme important (choc tête)
- Brûlures légères et importantes
- Prévenir (identifier et éviter les accidents) /Protéger/Alerter

4. PROJET DE LA FRESQUE MURALE

Une première intervention de Tiphaine Gasnier, pour les classes d'élémentaire, a eu lieu durant 2 jours (1 h 30 par classe).

Les élèves ont retravaillé leur dessin en y incluant des personnages. Ils ont utilisé des crayons aquarellables.

Une deuxième intervention de Tiphaine Morin permettra aux élèves de peindre sur une toile individuelle.

5. QUESTIONS DIVERSES

- *Face à des questions récurrentes sur les temps « en dehors de l'école » (midi et périscolaire), pourrait-on envisager de mettre en place un temps de concertation qui réunirait tous les acteurs ? Pour information : nous avons de nouveau été interpellés sur un sujet lié à la sécurité au périscolaire. Nous avons bien conscience que ce sujet ne peut pas être mis à l'ordre du jour du Conseil d'école. Nous avons renvoyé les parents vers la mairie et avons nous-mêmes envoyé un mail à la mairie.*

Mairie : Une réponse de la Mairie a été apportée proposant une rencontre afin d'évoquer le sujet.

- *Coopérative scolaire : suite à une demande sur les comptes de la coopérative scolaire, serait-il possible d'avoir un état des lieux des comptes ?*

La coopérative scolaire est en place pour la 3^{ème} année. Son principe est de permettre à une école, qui n'est pas un établissement, donc n'a pas de statut juridique de lui permettre de gérer de l'argent.

Mme Mainguy et Rouy sont chargées des comptes de la coopérative.

Budget 2017.2018

CHARGES	
60700008 - Achats de produits pour cession	4 412.57
61810008 - Charges des activités éducatives	463.56
62810008 - Cotisations versées à l'OCCE	614.20
61681008 - Assurances versées à l'OCCE	0.00
65000008 - Autres charges courantes	8.00
67000008 - Charges exceptionnelles	80.00
68000008 - Achats de biens durables	700.00
TOTAL DES CHARGES (A)	6 278.33

PRODUITS	
70700008 - Ventes de produits pour cession	6 672.05
70800008 - Produits des activités éducatives	0.00
74100008 - Subventions Etat, Collectivités loc.	0.00
74200008 - Subventions d'associations	0.00
75000008 - Autres produits courants	0.00
75600008 - Participations volontaires des familles	652.00
76700008 - Intérêts perçus	0.00
77000008 - Produits exceptionnels	60.00
TOTAL DES PRODUITS (B)	7 384.05

Résultat de l'année 2017/2018 (B-A) (+/-) : **1 105.72**

Budget 2018.2019

Au 31 août 2018, le solde du compte était de 2 750,98 €. Sur cette somme :

- 700 € ont été provisionnés à l'exercice 2018.2019 pour l'affiliation 2019.2020 ;
- 700.70 € sont un reliquat 2017.2018 des dotations classes ;
- 1 350 € ont été attribués aux classes pour l'exercice 2018.2019, soit 135 € par classe.

Cette année, dans le cadre de notre projet d'école, nous travaillons autour de la fresque murale. Ce projet a un coût de 4 500 €. Les Parents des Petits Félix ont accordé une subvention de 1 500 €. Nous avons décidé que les actions menées par l'école serviraient au financement de ce projet.

A ce jour, les actions menées ont permis les bénéfices suivants :

- Chocolats de Noël : **438.61 €**
- Sapins de Noël : **163.20 €**
- Photos scolaires : **608.95 €**
- Tombola en cours (environ 600 € à ce jour de bénéfice)
- Pour un total de **1 210.76 € (sans la tombola)**

La semaine prochaine, nous proposerons une vente de pizzas avec les Petits Palais, une vente de plants bio avec AJC Bio, des maraichers de Plessé.

Les bénéfices des pizzas seront reversés par les Petits Palais à la coopérative.

Concernant la vente de plants, 10 % du montant des commandes seront reversés à la coopérative.

Enfin, la Mairie va également mener et financer des travaux de préparation du mur afin qu'il puisse être peint.

Il est important de rappeler les points suivants :

- La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE. Cette affiliation coûte chaque année environ 700 €. Ce montant est donc à provisionner pour la rentrée suivante.
- La dotation pour chaque classe est attribuée selon le calcul suivant : solde de l'exercice – provision affiliation/nombre de classes.
- Les comptes sont contrôlés et validés chaque année par l'OCCE. Nous devons fournir le bilan comptable, un compte-rendu d'activités et un compte-rendu financier (obligation du Ministère de l'Education Nationale), le premier et dernier relevé de compte de l'exercice.
- En théorie, ces comptes doivent être présentés au conseil d'école. Nous le ferons désormais à chaque 1^{er} conseil d'école.
 - *Effectifs 2019 : suite à la demande d'inscription pour la rentrée 2019, est-il finalement prévu de fermer une classe ?*

Ecole : cf point 1

L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin au conseil d'école.

Prochains conseils d'école :

→ mardi 4 juin 2019